

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS

COMpte RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 AVRIL 2007

Membres présents :

M. TOURNABIEN Marc, maire.

Mme LESIEUR Evelyne, Adjointe.

MM. AMEVET Daniel, BOCHET Marcel, RAVIER Marc, THIAFFEY Jean-François, Adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, MACALUSO Claude.

MM. DALLA COSTA René, VARESANO José, VIARD Marcel.

Absents excusés :

Mmes CHOMAZ Josiane (procuration à M. THIAFFEY Jean-François), FAVIER Stéphanie, GROS Danielle.

MM BUTTARD Eric, CANTIN Philippe (procuration à M. DALLA COSTA René), GROS Joël MEULLE Bruno.

Secrétaire de séance :

M. BOCHET Marcel.

1 Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 27 février 2007.

Aucune remarque n'est émise, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu.

2 Approbation délibérations régie d'électricité.

Monsieur le maire présente le compte administratif et les résultats de gestion 2006 :

Total des dépenses : **585 471.26€**

Total des recettes : **1 010 348.30€**

Soit un excédent de **424 877.04€.**

Le conseil d'exploitation a ensuite affecté les résultats :

Excédents antérieurs reportés en fonctionnement 002 : **258 043.74€**

Excédents antérieurs en investissement 001 : **166 833.30€**

Le budget 2007 est voté en équilibre en recettes et en dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de **1 004 000€.**

Le conseil municipal délibère et valide les délibérations du conseil d'exploitation de la régie d'électricité à l'unanimité.

Monsieur le maire expose le problème lié à l'ouverture du marché de l'électricité et informe de l'avancement des négociations concernant l'entrée éventuelle de la régie de Saint-Julien dans la S.E.M « SOREA » (Société des régies de l'Arc): qualité des prestations de services, prix du KWh... Les solutions les plus pertinentes devraient être retenues : affaire à suivre.

3 Correctif budget primitif 2007 lotissement.

Une erreur s'est glissée dans la présentation du budget primitif 2007 du lotissement Saint-Antoine, elle concerne la reprise des résultats et les opérations de stocks : opérations comptables qui n'ont pas été passées sur l'exercice 2006.

Monsieur le maire présente la version corrigée :

Excédents antérieurs reportés 002 : **202 084€**

Déficits antérieurs reportés 001 : **161 763.61€**

Le budget primitif 2007 du lotissement Saint-Antoine s'équilibre en recettes et en dépenses, tant de fonctionnement que d'investissement à la somme de **436 198€.**

4 Vote des taux d'imposition.

Monsieur le maire explique à l'aide de plusieurs tableaux de comparaison entre d'une part les taux d'imposition (moyenne nationale- moyenne cantonale- moyenne de la Savoie- moyenne de la strate et les taux de la commune) et d'autre part les produits générés en multipliant ces taux par les bases d'impositions, la situation de la commune.

Monsieur le maire précise que les bases fiscales d'imposition sont revalorisées chaque année par rapport au taux de l'inflation. Ce taux d'inflation est lui-même calculé en fonction d'un panier dit de la ménagère qui comprend les produits quotidiens. Hors cet indice est bien inférieur au panier du maire (dépenses des collectivités). Il est donc nécessaire pour faire face aux besoins de financement croissants (nouveaux services...) de la commune de revaloriser les taux d'imposition de la commune.

Monsieur le maire indique les différents taux 2006 des 3 taxes locales de la commune :

Taxe d'habitation : 9.43%

Taxe foncière : 17.37%

Taxe foncière non bâtie : 100.78%

Monsieur le maire précise que la taxe professionnelle est perçue par la communauté de communes. Elle est de 15.65% sur Saint-Julien-Montdenis et doit diminuer de 25% en 5 ans.

IMPOSTS LOCAUX en €		Produits supplémentaires attendus (par rapport aux produits votés en mars 2006)			
	Produit fiscal 2007 avec nouvelle base	Tx constants	Coef. variation: 1,015793	Coef. variation : 1,022709	
TH	174 549	11 976	17 159 (+2,97%)	17 159 (+2,97%)	
FB	373 455	9 553	13 208 (+0,98%)	17 078 (+2,01%)	
FNB	11 590	- 806	- 806	- 806	
TOTAL	559 594	20723	29 561	33 431	

Monsieur le maire indique que la taxe d'habitation de Saint-Julien présente un taux inférieur à toutes les références indiquées plus haut et mérite d'être augmentée.

Le taux de la taxe foncière bâtie reste dans la moyenne générale, monsieur le maire propose que son augmentation soit faible. Le taux de la taxe foncière non bâtie est déjà élevée et son incidence sur le montant généré est très faible, monsieur le maire propose de ne pas modifier ce taux. Madame Bernadette BUFFAZ fait remarquer que le pouvoir d'achat des personnes âgées et des retraités n'est lui pas revalorisé.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer. Le conseil après délibération accepte à l'unanimité d'augmenter de 2.97% le taux de la taxe d'habitation, de 0.98% le taux de la taxe foncière et de ne pas augmenter celui de la taxe foncière non bâtie. Ce qui fait un produit supplémentaire de 29 561€ soit 8 838€ de plus induit par l'augmentation des taux et 20 723€ induit par l'augmentation des bases.

5 Subvention pour une nouvelle association

Monsieur le maire est très heureux d'annoncer la création d'une nouvelle association sur la commune dont l'intitulé est « Les amis de Tourmentier et des Essarts » dont le président est monsieur Daniel Arnaud.

Monsieur Marc Ravier, invité à la réunion constitutionnelle a recueilli les motivations des adhérents (35 cotisations payées). Monsieur le maire rappelle que la commune est toujours heureuse de pouvoir travailler en coopération avec une association dont le but est d'améliorer l'environnement et le patrimoine de la commune. Le conseil municipal propose d'affecter une subvention de démarrage de 260€ à l'unanimité.

6 Subventions voyages scolaires à l'étranger

Monsieur le maire rappelle que pour favoriser les échanges et faire connaître la diversité des cultures le conseil municipal a instauré une aide pour les séjours scolaires à l'étranger. Monsieur le maire présente les demandes émises par le collège Maurienne pour les classes de 3^{ième} et 4^{ième} : 18 élèves de Saint-Julien sont concernés. Le conseil municipal à l'unanimité décide de verser 45€ pour chaque élève soit 810€ à l'association culture et découverte au collège Maurienne de Saint-Jean-de-Maurienne.

7 Subvention à Solid'Art : 2007 année de Laura

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'un courrier de l'association Solid'Art qui invite tous les Mauriennais à une fête autour de LAURA. Il précise que cette association de réinsertion fait un travail remarquable. Monsieur le maire après avis des membres du conseil propose de verser à l'association Solid'Art une subvention de 150€ pour cet évènement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 Nomination délégués au SAAEMM

Monsieur le maire rappelle que monsieur Serge DALDOSSO démissionnaire était délégué titulaire de la commune au SAAEMM. Il rappelle les autres délégués :

Titulaire : Marc TOURNABIEN

Suppléants : Bernadette BUFFAZ et Josiane CHOMAZ

Monsieur le maire indique qu'il serait opportun de nommer un autre délégué titulaire.

Monsieur le maire après consultation du conseil propose madame Josiane CHOMAZ à la place de délégué titulaire et Marc RAVIER à la place de délégué suppléant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces nominations.

9 Demande subvention pour des travaux de dépressage parcelle 33 et 35

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux de dépressage des parcelles 33 et 35 l'ONF ne peut plus recevoir directement les subventions. C'est pourquoi la commune doit solliciter directement une subvention auprès du conseil régional comme elle le fait déjà pour d'autres projets. Le conseil accepte cette demande à l'unanimité.

10 Droit de préemption sur vente Pelletier.

En février 2006 monsieur PELLETIER avait fait part au conseil municipal d'une demande d'acquisition de talus aux abords de son habitation. Monsieur PELLETIER entretenait ces talus depuis 1982 et le conseil municipal de l'époque s'était engagé à les lui vendre au franc symbolique. Monsieur le maire a retrouvé un compte rendu confirmant ces propos. Cependant aucun acte n'a été signé entre les parties. En date du 21 mars 2006 le conseil municipal décidait à l'unanimité de céder à monsieur PELLETIER à l'euro symbolique les parcelles 2196, 2197 et 2161 section G au lieu dit « A Bardel ».

Aujourd'hui monsieur PELLETIER a décidé de partager sa parcelle et d'en vendre une partie (incluant 140m² acquis à l'euro symbolique auprès de la commune) au prix moyen de 110€ le m² soit au total 75 000€. L'acquéreur potentiel a déjà signé le compromis de vente mais trouve après réflexion le prix prohibitif. La commune se trouve impliquée dans cette opération qui risque de créer un précédent.

Monsieur PELLETIER dans un courrier adressé à monsieur le maire tente de justifier l'aspect moral de cette transaction.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer : à l'unanimité le conseil décide de faire jouer le droit de préemption sur la parcelle cadastrée 2810 (une partie de l'ancienne parcelle 2161) pour l'euro symbolique.

11 Convention département/commune déneigement saison 2006-2007

Monsieur le maire présente, la convention département/commune concernant le déneigement pour la saison hivernale 2006/2007 sur la voirie communale des Villes à Montdenis et sur celle de l'avenue Mougin et de la voie d'accès au SIRTOMM. Le conseil municipal après délibération approuve à l'unanimité cette nouvelle convention de déneigement.

12 Convention France télécom/commune pour réseaux de Montdenis

Monsieur le maire rappelle au conseil qu'une convention a été signée entre la commune et France télécom pour l'ensemble des réseaux de Montdenis dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs et du remplacement de la conduite d'eau potable centenaire de Montdenis. Monsieur le maire rappelle qu'au vu du coût des travaux le conseil municipal a décidé de réaliser ces travaux en tranches. C'est pourquoi il est nécessaire, à la demande de France télécom, de signer une nouvelle convention qui prendra en compte les tranches. Le conseil municipal après délibération accepte cette proposition à l'unanimité.

13 Bail emplacement garage

Monsieur le maire informe le conseil qu'un bail concernant l'emplacement d'un garage le long du torrent de Saint-Julien est arrivé à expiration et qu'à la demande du preneur le bail est à renouveler. Monsieur le maire rappelle la décision du conseil municipal concernant ces emplacements le long du torrent qui consiste à ne renouveler les baux qu'à la demande expresse du locataire. Le conseil municipal à l'unanimité décide de conclure un nouveau bail d'une durée de trois ans avec monsieur Jean-Claude BUTTARD.

14 Motion de soutien à Ingrid Betancourt

Monsieur le maire présente la motion de soutien à Ingrid BETANCOURT portée par le comité de Savoie et Haute-Savoie « Ingrid BETANCOURT pour la libération des otages politiques en Colombie ».

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la situation dramatique de ces prisonniers politiques dont fait partie Ingrid BETANCOURT depuis plus de 4 ans en Colombie.

Monsieur le maire propose de délibérer, comme l'a déjà fait une soixante de commune sur les territoires savoyards, afin de soutenir l'action d'Ingrid BETANCOURT, de la faire citoyenne d'honneur de la commune et d'œuvrer auprès des différentes autorités compétentes françaises, européennes et colombiennes pour obtenir sa libération. Le conseil accepte à l'unanimité cette démarche.

15 Comptes-rendus des réunions et des commissions.

Madame Bernadette BUFFAZ présente le compte-rendu de la réunion du SAAEMM lors de laquelle l'assemblée a voté les différents documents budgétaires dont le budget 2007. D'autres questions ont été abordées dont celle de la gestion des périmètres de sécurité des sources et du schéma directeur de l'eau.

Monsieur Daniel AMEVET rapporte qu'il a accompagné « Loisirs accueil », gestionnaire du gîte communal situé dans l'ancienne école de Montdenis pour une visite des lieux. A cette occasion « Loisirs accueil » a tenu à féliciter la commune pour la décoration du gîte et pour sa propreté. Monsieur le maire remercie madame ROZE Christine qui est en charge de l'entretien du gîte et de l'accueil des vacanciers.

Monsieur Marcel BOCHET fait part de la réunion du syndicat du pays de Maurienne qui s'est tenue le 3 avril 2007 lors de laquelle l'assemblée a voté les différents documents budgétaires dont le budget 2007. Monsieur le maire précise que 2 emprunts ont été contractés pour l'IMP et CIO. Ces emprunts sont couverts par des loyers équivalents aux mensualités.

16 Questions diverses.

Monsieur René DALLA COSTA interroge monsieur le maire sur le traitement des ordures ménagères. Monsieur le maire explique qu'actuellement 3 fours sont en construction à Chambéry pour une capacité de 115 000 tonnes/an. Pendant les travaux les ordures ménagères sont transférées vers d'autres sites d'où un coût supplémentaire. D'autant plus important qu'avant l'énergie produite par les fours était revendue au réseau de chauffage urbain d'où un manque à gagner. Cette situation perdurera encore au moins trois années.

Alors réduisons nos déchets dans la mesure du possible.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h15.